Cour
FRC
1271

AVIS
AUX CATHOLIQUES,

En réponſe à un Écrit intitulé : *Avis aux Citoyens.*

Les ſchiſmatiques, c'eſt-à-dire les évêques & les curés conſtitutionnels, ne ceſſent de ſe tourmenter pour perſuader aux vrais fidelles qu'ils ſont dans la communion de l'égliſe romaine, quoiqu'ils s'en ſoient ſolennellement ſéparés. Ils ne ceſſent de répandre les écrits les plus captieux pour attirer les fidelles à leurs cérémonies & à leurs prêches. Ils regardent comme une injure qu'on les traite de ſchiſmatiques & d'intrus, quoiqu'ils aient rompu le lien avec l'égliſe mere, ce qui ſuffit pour conſtituer le ſchiſme ; quoiqu'ils ne reconnoiſſent pas l'autorité du ſouverain pontife ; quoiqu'ils aient uſurpé, par violence, & par la ſeule autorité civile, les places que J. C. & ſes apôtres avoient établies ſans le concours d'aucune puiſſance tem-

porelle. Ils viennent de répandre avec profusion un passage tiré d'un dictionnaire des conciles, concernant la résistance de St. Cyprien à la condamnation qu'avoit faite le Pape St. Etienne au sujet du baptême conféré par les hérétiques, & prétendent prouver par là qu'ils sont dans la communion de l'église romaine jusqu'à ce qu'un concile écuménique les en aura séparés. Tels ont été les propos, telle a été la conduite de tous les hérétiques depuis l'origine de l'église; mais peut-on se laisser éblouir par de tels écrits?

1°. Le texte d'un dictionnaire n'est pas une autorité irréfragable; c'est l'opinion d'un homme qui a composé l'ouvrage; & en raisonnant d'après son opinion, on risque de s'égarer quand on n'a pas l'autorité de l'église pour bousole.

2°. Les plus grands saints ont fait quelquefois de grandes fautes, & l'église, en les canonisant, ne prétend pas canoniser leurs foiblesses ni leurs erreurs. St. Jérôme, St. Augustin & plusieurs autres peres ont blâmé la résistance de St. Cyprien. L'université de Paris a reconnu dans le traité contre Montesson, qu'il avoit erré dans la foi. *Cyprianus erravit in fide non obstante glorioso martyrio*; & le P. Alexandre, auteur, dont le témoignage en faveur du Pape n'est pas suspect, reconnoît que St. Cyprien est inexcusable. « Si la chose eût appartenu à la foi,

» dit-il, *dissert. 12, in 3°. secul.* art. 4, un » concile de toute l'église n'eût pas été néces- » saire pour rendre les Africains & les Orien- » taux inexcusables, puisqu'on ne peut excu- » ser ceux qui soutiennent opiniâtrément une » erreur contre la foi, condamnée par le saint » siege, même avant la tenue d'un concile écu- » ménique : comme on peut voir par la cause » des Pélagiens, à qui St. Augustin ôte l'espé- » rance d'obtenir un concile général ». Donc, d'après le pere Alexandre, un concile général n'est pas nécessaire pour condamner les constitutionnels. Ils le sont déjà, puisque, d'après le bref du Pape, la constitution est un *amas & un extrait de plusieurs hérésies.* De quel front peut-on rassurer le peuple jusques à la tenue d'un concile ? Si les constitutionnels manquent de juridiction & de pouvoir, comme cela est certain, & comme l'auteur de *l'avis aux citoyens* le reconnoît possible ; comment peut-on tranquilliser les consciences, & les détacher d'une autorité incontestablement reconnue ?

3°. Mais appelons, avec St. Augustin, de la conduite de St. Cyprien à ses propres écrits. Voici comment il s'exprime sur la nécessité d'être uni dans la même foi avec le siege apostolique. *Lib. de unitate.*

« Il arrive qu'on s'égare, parce qu'on ne revient

» pas à l'origine & à la ſource de la vérité, & » qu'on n'obſerve pas la doctrine du maître » céleſte. Si quelqu'un veut obſerver cela, il ne » faut pas de longs traités & de grands rai- » ſonnemens. On arrive aiſément à la vraie foi » par l'abrégé de la vérité. Le Seigneur dit à » Pierre : *je vous le dis : vous êtes Pierre, & » ſur cette Pierre je bâtirai mon égliſe ;* ſur un » ſeul, pour manifeſter l'unité. Il établit une » ſeule chaire, & il veut qu'un ſeul ſoit l'ori- » gine de cette unité. La primauté eſt donnée » à Pierre pour faire voir qu'il n'y a qu'une » égliſe de J. C. & qu'une chaire : celui qui ne » tient pas à cette unité, ſe flatte-t-il d'être dans » l'égliſe ?..... Séparez le rayon du ſoleil, ce » n'eſt plus que ténebres ; coupez la branche de » l'arbre, elle ne peut plus porter de fruit ; » diviſez le ruiſſeau de ſa ſource, il eſt bientôt » tari ».

Ce n'eſt pas l'auteur inconnu d'un dictionnaire de conciles qui parle, mais St. Cyprien lui-même dont on prétend s'étayer. Nos intrus *tiennent-ils à l'unité* ? que ne reconnoiſſent-ils donc l'autorité du ſaint ſiege qui les menace d'anathême. S'ils n'y tiennent pas, peuvent-ils, d'après St. Cyprien, *ſe flatter d'être dans l'égliſe ?*

On nous aſſure dans ce moment qu'ils prétendent tirer avantage de ce qu'il n'y a pas unifor-

mité de conduite dans les prêtres & les fidelles catholiques : que les uns disent sans scrupule la messe dans les églises occupées par les intrus, & que le grand nombre refuse même d'y entrer. Les uns & les autres ont une égale horreur du schisme ; d'ailleurs, 1°. le Saint Pere & les évêques n'ont pas interdit les églises occupées par les intrus. 2°. Ces églises sont à nous ; ce sont nos ancêtres & nos peres dans la foi qui les ont bâties. 3°. Les canons ne disent pas qu'elles soient polluées par la présence des intrus. 4°. On tolere en Alsace que les Luthériens & les Catholiques fassent l'office dans la même église ; leur croyance est pourtant opposée..... cependant il est plus sûr de ne célébrer ni entendre la messe dans aucune église occupée par des intrus, vu sur-tout l'avantage qu'ils prétendent en tirer.

1°. Pour éviter le scandale, le mêlange, la confusion, & jusqu'à l'ombre même du soupçon qu'on puisse communiquer avec eux. 2°. Parce que c'est ainsi qu'en agirent les catholiques du temps des Ariens & des Donatistes. 3°. Parce que c'est la conduite actuelle des catholiques Grecs à l'égard des schismatiques. 4°. Parce qu'il est à présumer que si les êvêques avoient pu prévoir tous les effets qu'a produits le schisme en France, ils auroient interdit les églises. 5°. Enfin parce que nous devons agir avec les intrus comme

avec des païens, des publicains & des peſtiférés; & que ſi les égliſes étoient remplies de peſtiférés, nous n'y entrerions ſurement pas. Il vaut donc mieux ne pas célébrer, ne pas entendre la meſſe même les jours d'obligation, que de la dire ou l'entendre dans une égliſe occupée par des intrus.

Dreſſons un autel dans notre cœur; que nos maiſons nous ſervent de temples. La priere, la componction, la réſignation & la patience doivent être nos armes; & tandis que les conſtitutionnels, à l'exemple de Luther & des autres héréſiarques, emploient les invectives, les inſultes, les empriſonnemens & les meurtres, proſternons-nous aux pieds d'un Dieu crucifié, abandonnons-lui le ſoin de notre cauſe.

FIN.